

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 2 juillet à 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 18 juin 2024,  
S'est réuni à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,  
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,  
Catherine PINEAU, Anne-Claire AUGEREAU, François GUILLOT,  
Éric CUSEY, Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et  
Bertrand QUINTARD

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 14  
(dont 0 mandat)

Absentes excusées : Christelle GIRAUD et Cécile THOMAS  
Absents : Thibault BONNANFANT et Stéphanie WANLIN GUERINEAU  
Secrétaire : Éric CUSEY

Affiché le 4 juillet 2024

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent  
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.  
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CAMPAGNE DE STÉRILISATION DE  
CHATS ERRANTS (délibération n° 2024-07-04)**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article 211-27 du code rural et de la pêche maritime, modifié par ordonnance  
n° 2010-18, notamment son article 3, du 7 janvier 2010, concernant la capture de chats  
non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux  
publics de la commune,

Considérant que la commune envisage une nouvelle campagne de stérilisation des  
chats errants, du 30 septembre au 18 octobre 2024,

Considérant le coût du tatouage intégral et de la stérilisation des chats, à savoir :

- 63 € pour un mâle
- 111 € pour une femelle (ovariectomie)
- 145 € pour une femelle gestante (hystérectomie)

Considérant que pour une femelle capturée déjà stérilisée, le vétérinaire doit  
commencer une chirurgie pour pouvoir s'en apercevoir et que la tarification sera  
divisée entre les deux parties,

Considérant la proposition de convention avec l'association « Amour et Protection des  
Animaux » pour une prise en charge de :

- 13 € par mâle
- 55 € par femelle
- 60 € par femelle gestante

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de reconduire la campagne de  
stérilisation des chats pour la période du 30 septembre au 18 octobre 2024 ainsi que  
la convention de partenariat pour la conduite d'une campagne de stérilisation de chats  
errants avec l'association « Amour et Protection des Animaux » et la clinique  
vétérinaire du Val de Sèvres selon les conditions présentées et autorise Monsieur le  
maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à  
signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment la convention.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,  
Éric CUSEY